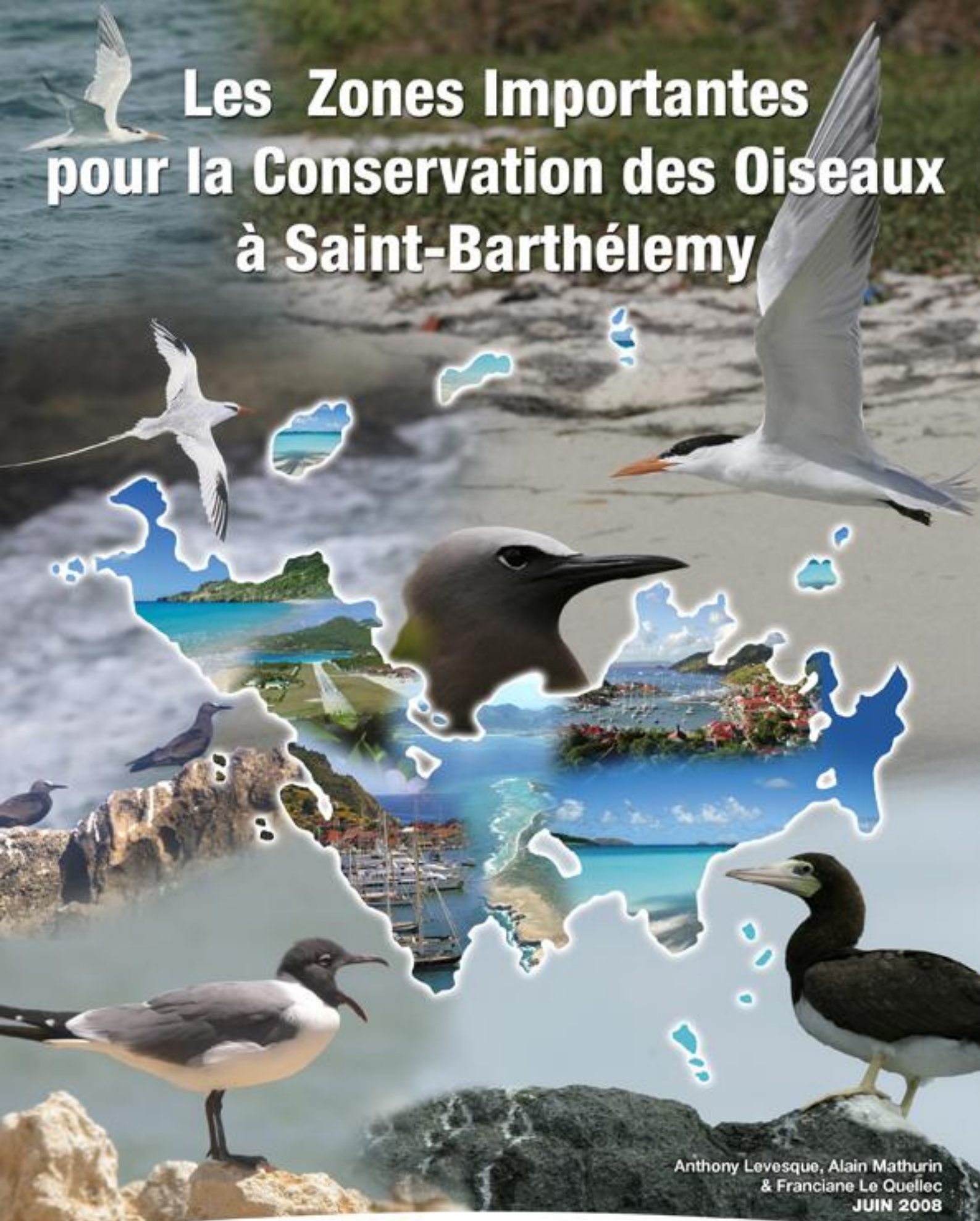


Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux à Saint-Barthélemy



Anthony Levesque, Alain Mathurin
& Franciane Le Quellec
JUN 2008


BirdLife
INTERNATIONAL




Réserve Naturelle
SAINT-BARTHELEMY

BirdLife
IBA
ZONE
IMPORTANTE
POUR LA
CONSERVATION
DES OISEAUX

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux à Saint-Barthélemy

Rapport AMAZONA n° 19 – juin 2008

Anthony LEVESQUE (AMAZONA)
Alain MATHURIN (AMAZONA)
Franciane LE QUELLEC (RN St Barthélemy)

Contact e-mail : anthony.levesque@wanadoo.fr

Citation : Levesque A., Mathurin A. & F. Le Quellec 2008. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux à Saint-Barthélemy. Rapport AMAZONA n°19. 17p.

Photos : © Anthony Levesque, RN St Barthélemy, Laurent Malglaive

Photos de couverture Anthony Levesque

Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*, Mouette atricille *Larus atricilla*, Fou brun *Sula leucogaster*, Noddi brun *Anous stolidus*, Sterne royale *Sterna maxima*.

Sommaire

PREAMBULE	2
REMERCIEMENTS	3
LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX A SAINT-BARTHELEMY	4
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
2. IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE.....	7
3. AIRES PROTÉGÉES ET MESURES DE PROTECTION.....	8
4. INITIATIVES DE CONSERVATION	9
5. TRAITÉS INTERNATIONAUX DE CONSERVATION.....	9
6. PROBLÈMES DE CONSERVATION	9
7. BESOINS DE CONSERVATION	10
8. GLOSSAIRE	10
9. BIBLIOGRAPHIE.....	11
FICHES DESCRIPTIVES DES ZICO DE SAINT-BARTHÉLEMY	12
ZICO BL001 - PETITE ISLETTE	12
ZICO BL002 - ÎLETS LES PETITS SAINTS ET GROS ISLETS.....	14
ZICO BL003 - ÎLET TORTUE.....	16



Préambule

BirdLife International a lancé un vaste programme mondial d'identification des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Ce programme est standardisé par des critères chiffrés et objectifs afin de minimiser les biais liés aux déterminations individuelles et régionales des seuils d'intérêt patrimonial.

Les critères retenus permettant d'élire une région biogéographique donnée au rang de ZICO sont les suivants :

- **Espèces globalement menacées**
Le site accueille un nombre significatif d'individus d'une espèce mondialement menacée ou d'autres espèces dont la protection est d'intérêt mondial.
- **Espèces à répartition restreinte**
Le site accueille ou est présumé accueillir une composante significative des espèces ayant une répartition restreinte et dont l'aire de reproduction définit une zone abritant au moins deux espèces à répartition restreinte, i.e. ayant une répartition mondiale de moins de 50 000 km²).
- **Groupe d'espèces inféodées à un biome**
Le site accueille ou est présumé accueillir une composante significative d'un groupe d'espèces dont la répartition est principalement ou entièrement confinée à un seul biome ou écosystème.

- **Regroupements d'oiseaux**
Au moins 1 % d'une population biogéographique d'une population d'oiseaux d'eau ou plus d'une population biogéographique d'une espèce d'oiseau d'eau, ou, au moins 1 % de la population entière d'une espèce d'oiseau de mer ou terrestre, ou, au moins 20 000 oiseaux d'eau ou au moins 10 000 couples d'oiseaux de mer appartenant à une ou plusieurs espèces, ou, le site est un « site couloir » qui accueille un nombre d'oiseaux migrateurs dépassant les seuils numériques arrêtés.

Les résultats de ce programme doivent servir, par le biais de publications, à vulgariser les informations détenues par les spécialistes locaux, réunir les résultats de recherche au sein d'une structure unique internationale et enfin fédérer des pays appartenant à une même zone biogéographique dans la détermination d'un réseau de sites pouvant permettre la conservation et la pérennisation des populations d'oiseaux (si ces sites bénéficient d'une protection légale restant propre à chaque pays).

Pour définir les sites éligibles au rang de ZICO à Saint-Barthélemy, BirdLife International s'est adressée par le biais de son représentant français, la Ligue française pour la Protection des Oiseaux, à AMAZONA et à la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

C'est ce que vous proposez de découvrir Anthony Levesque, Alain Mathurin et Franciane Le Quellec dans les pages qui suivent, fruit de leur travail d'identification des ZICO à Saint-Barthélemy.

Vous en souhaitant bonne lecture et espérant que vous y découvrirez la richesse de notre patrimoine.

**A. Levesque et A. Mathurin, AMAZONA
F. Le Quellec, Réserve Naturelle de
Saint-Barthélemy**

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier David Wege de BirdLife International ainsi qu'Alison Duncan et Bernard Deceuninck de la LPO pour la confiance qu'ils ont témoignée à AMAZONA en lui confiant la désignation des ZICO en Guadeloupe.

L'ensemble des collègues cités ci-après a bien voulu émettre un regard critique sur cette étude ou participer à la rédaction de certaines fiches. Merci à eux tous pour leurs remarques pertinentes et pour leurs apports :

- Maurice Anselme, CAR-SPAW
- Bernard Deceuninck, LPO
- Alison Duncan, LPO
- Frantz Duzont, AMAZONA
- Philippe Feldmann, AEVA
- Nathalie Hecker, AMAZONA
- Béatrice Ibéné, ASFA
- Luc Legendre, DIREN
- Félix Lurel, ACED
- Louis Redaud, DIREN
- Pascal Villard, AEVA
- Bouchon Claude., Bouchon-Navarro Yolande., Louis M., Université Antilles-Guyane

Un merci spécial à Gilles Leblond (BIOS) pour la transmission de ces rapports sur les oiseaux marins de St Barthélemy qui nous ont permis, avec nos observations complémentaires, de déterminer les sites les plus intéressants.

Nous tenons particulièrement à adresser notre profonde reconnaissance et nos vifs remerciements à Veronica Anadon qui nous a toujours épaulés dans ce long processus de désignation des ZICO et de rédaction de ce présent rapport.

L'ensemble des ornithologues de terrain qui collectent sans relâche les données permettant de mieux comprendre la biologie et l'écologie de nos espèces, doit trouver dans cette étude l'aboutissement de leurs longues et harassantes heures de terrain. Nous vous remercions tous ici au nom de la Connaissance et de l'Association.

Enfin, que nos proches soient remerciés pour leur patience dans leur accompagnement durant nos passionnantes études ornithologiques sur le terrain suivies de longues heures passées derrière l'écran de nos ordinateurs.



Petite Sterne

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux à Saint-Barthélemy

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Situation

L'archipel de Saint-Barthélemy, comptant une île principale de 24 km² et 20 îlets soit une surface totale de 25 km², est situé à 175 km au nord de la Guadeloupe dans l'arc des Petites Antilles.



Source : www.outre-mer.gouv.fr

Il a été récemment élevé au rang de nouvelle collectivité d'outre-mer et est donc désormais séparé administrativement de la Guadeloupe.

Du fait de sa position très au nord de la Guadeloupe et de ses habitats différents, l'avifaune de Saint-Barthélemy est relativement différente de celle de l'archipel guadeloupéen. La détermination des ZICO de Saint-Barthélemy est par conséquent traitée à part et fait l'objet du présent rapport.

Les îlets entourant l'île principale de Saint-Barthélemy ont les caractéristiques suivantes :

- L'île Fourchue, le plus vaste des îlets avec ses 24 ha, et une altitude variant de 50 à 104 m,
- La Table à Diable ou Roche Plate, îlot d'1 ha situé au nord,
- Grand Grouper et Petit Grouper, deux îlets situés à l'ouest de l'île Fourchue culminant à 42 m pour une superficie de 0,8 ha,

- La Petite Islette, au sud ouest de l'île Fourchue, d'une surface d'1,3 ha et une altitude de 33 m,
- L'île au vent est située à l'est de l'île Fourchue, s'étend sur 1,5 ha avec un relief plat qui culmine à 41 m,
- L'île Pelé s'étend sur 3,4 ha et culmine à 36 m,
- L'île Bonhomme, 20,3 ha culmine à 105 m,
- L'île Frégate, privée, à l'est de Bonhomme, d'une surface de 14,3 ha,
- L'île Toc Vers regroupe trois îlots pour 5 ha et une altitude de 42 m maximum,
- L'île Tortue d'une superficie de 7 ha et de 35 m de haut,
- L'île Coco, plateau calcaire de 3,7 ha culminant à 38 m,
- Les Petits Saints, éboulis au sud de la rade de Gustavia,
- Les Gros Islets, deux îlots volcaniques de 0,8 ha et d'une vingtaine de mètres de haut,
- Le Pain de Sucre, situé à 1,5 km à l'ouest des Gros Islets, 1 ha, 55 m de haut maximum,
- L'île Petit Jean, au nord de Saint-Barthélemy, à l'entrée de l'Anse Colombiers, 1,7 ha pour 42 m.



L'île et ses satellites font partie du banc d'Anguilla et présentent un relief à composante principale calcaire très accidenté et rocailleux. Elle s'est formée à l'Eocène moyen et à l'Oligocène (-51 à -24 millions d'années). Ce substratum

associe des formations marines sédimentaires (calcaires oolithiques, conglomérats grossiers à éléments volcaniques, tufs fins), des formations volcaniques (épanchements rhyolitiques), et des dépôts détritiques superficiels (sables de plage, éboulis).

Après une activité volcanique intense, cette île a été recouverte par la mer. Elle a alors été support d'une sédimentation essentiellement calcaire. Un phénomène de subduction de plaques a ensuite fait émerger cette île et ses îlots.

L'îlet Fourchue, ainsi que certains autres îlets tels que Bonhomme, Frégate et Tocvers, constituent des vestiges de contreforts méridionaux de volcans sous-marins qui ont émergé pendant une période de soulèvement et de basculement vers le sud de la plate-forme insulaire. Les informations concernant la nature géologique de la plate-forme du banc d'Anguilla sont peu précises. Les fonds du chenal entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont constitués soit d'une dalle rocheuse portant des traces d'érosion en cannelures couvertes d'une mince couche de galets et de nodules d'algues calcaires, soit par des épandages de sédiments d'origine corallienne (Bouchon *et al.* 1990). Cette dalle, lorsqu'elle affleure, est parfois occupée par des communautés coralliennes peu développées. Des herbiers de phanérogames marines à *Syringodium filiforme* colonisent les fonds sédimentaires jusqu'à plus de 20m de profondeur. 59% des superficies de la réserve cartographiée sont des substrats durs et que 32% correspondent à du sable nu (Chauvaud 2001). Parmi les grands traits géomorphologiques de l'île, deux directions principales sont apparentes (Assor 1993), déterminant une tectonique oblique, fréquente dans les Petites Antilles :

- direction nord-ouest/sud-est, sur laquelle se situe l'îlet Fourchue ;
- direction nord-est/sud-ouest.

L'îlet Fourchue, comme de nombreux îlets satellites, est donc constituée de deux types de roches, des formations volcaniques et des formations sédimentaires, justification logique des nombreux sols superficiels à structure grossière, ou d'éboulis de certaines

dépansions ; ce qui n'est pas sans conséquences sur la rétention en eau nécessaire aux végétaux. La présence d'un petit cordon sableux dans la baie de Fourchue favorise la végétation psammophile, xérophile et halophile. La faible densité de végétation ne conduit pas à d'importantes modifications de texture et de composition du sol, l'apport en matière organique et en minéraux issus de la dégradation de la litière y est faible.

Ces caractéristiques de substratum associées au relief insuffisamment marqué pour bloquer les alizés expliquent que la végétation soit xérophile. De grandes zones ont historiquement été défrichées par les caprins, laissés en liberté sur les îlets.

Le climat, de type tropical, est chaud (27°C en moyenne sur l'année) et humide (air marin). On y distingue deux saisons. La première, appelée « le carême », est sèche, elle s'étend de décembre à mai, avec un risque de sécheresse de février à avril ; l'ensoleillement y est maximal. La seconde, nommée « l'hivernage », est plus humide, elle s'étale de juin à novembre et se caractérise par un risque cyclonique important.

Occupation humaine

Les Amérindiens occupaient épisodiquement l'île qu'ils appelaient Ouanalao. En 1493, Christophe Colomb découvre l'île et lui donne le nom de son frère. Longtemps refuge des corsaires, elle accueille au XVIIème siècle une garnison française. Des Normands et des Bretons s'y établissent mais ils seront décimés par les Indiens Caraïbes. En 1784, Louis XVI vend l'île à Gustave III, roi de Suède. L'île au port franc nommé Gustavia restera suédoise jusqu'en 1878, date à laquelle un référendum la fait repasser sous le giron français.

En 1946, la Guadeloupe, comprenant Saint-Barthélemy, devient Département d'Outre Mer et Région en 1982. En décembre 2003, la population a voté pour la séparation administrative de St Barthélemy et la formation d'une Collectivité d'Outre-Mer. La population compte aujourd'hui près de 8500 habitants.

Faune

La situation géographique de Saint-Barthélemy, loin des grands foyers de dispersion de la faune et de la flore que constituent l'Amérique du Sud et les Grandes Antilles, ainsi que sa taille très faible, expliquent que le nombre d'espèces endémiques de l'île soit faible (Rollet 1998; Raffaele H. *et al*, 1998.).

Cependant, l'isolement du banc d'Anguilla (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Anguilla ainsi que tous les îlets annexes) a permis la spéciation d'espèces terrestres mais pas d'espèces capables de franchir les petites distances marines (oiseaux, chauve-souris).

Ainsi, une espèce endémique de reptile se rencontre sur l'île: le Typhlops de Saint-Barthélemy, *Typhlops annae*, connu par un seul individu décrit par Breuil en 1999. D'autres espèces, plus nombreuses ne se trouvent que sur le banc d'Anguilla, Saint-Barthélemy compris; par exemple parmi les reptiles, *Ameiva plei plei*, *Mabuya sloanii*, *Ramphotyphlops braminus*, *Alsophis rijgersmaei*, *Sphaerodactylus parvus*, *Anolis gingivinus*.



© RN St Barthélemy

Ilet tortue

En théorie, tous les îlets sont susceptibles d'abriter des colonies d'oiseaux marins.

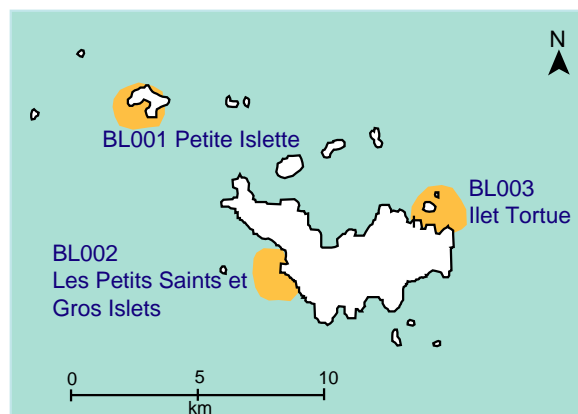
Toutefois, la pression anthropique liée à l'urbanisation, le pâturage caprin et la fréquentation du littoral s'exerce à divers degrés sur l'île. L'érosion est problématique sur la plupart des îlets satellites qui autrefois ont abrité un grand nombre de chèvres, empêchant la végétation de recoloniser facilement ces havres de paix potentiels pour la nidification des oiseaux marins.

La définition de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO - Important Birds Area) menée à Saint-Barthélemy s'inscrit dans les programmes d'identification des ZICO d'autres îles des Petites Antilles (Saint-Martin, Montserrat, Guadeloupe, Dominique...) et conduits par BirdLife.

Les ZICO de Saint-Barthélemy ont été choisies car elles abritent un pourcentage significatif de la population mondiale nicheuse de certaines espèces d'oiseaux marins.

Il s'agit de trois îlets :

- Petite Islette (BL001) ;
- Ilet Les Petits Saints et Gros îlets (BL002) ;
- Ilet Tortue (BL003).



Source : BirdLife International

Les ZICO de Saint-Barthélemy associées à celles des îles voisines permettent d'établir une continuité dans les zones importantes pour la conservation des oiseaux marins nicheurs.

2. IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE

Compte tenu de la faible surface de l'île associée à une végétation xérophile souvent dégradée par le pâturage caprin, les espèces terrestres nicheuses sont faiblement représentées. On ne trouve en effet pas plus d'une quinzaine d'espèces dont seulement cinq espèces endémiques des Petites Antilles : l'Elénie siffleuse *Elaenia martinica*, le Moqueur corossol *Margarops fuscatus*, le Colibri huppé *Orthorhynchus cristatus*, le Colibri falle-vert *Eulampis holosericeus* et le Sporophile rouge-gorge *Loxigilla noctis*.

On trouve aussi une demi-douzaine d'espèces d'oiseaux aquatiques (grèbe, poule d'eau, ardéidés, limicoles).

Par contre, les 20 îlets ont un fort potentiel d'accueil des espèces marines nichant à terre, en falaise ou sur des massifs herbacés.

On trouve treize espèces nicheuses régulières :

- le Phaéon à bec rouge *Phaethon aethereus* (140 à 280 couples),
- le Phaéon à bec jaune *Phaethon lepturus* (20 à 40 couples),
- la Sterne fuligineuse *Sterna fuscata* (150 à 300 couples),
- la Sterne bridée *Sterna anaethetus* (75 à 100 couples),
- le Noddi brun *Anous stolidus* (98 à 120 couples),
- la Petite Sterne *Sterna antillarum* (15 à 20 couples),
- le Pélican brun *Pelecanus occidentalis* (18 couples),
- le Fou brun *Sula leucogaster* (150 à 175 couples),
- la Mouette atricille *Larus atricilla* (440 couples),
- la Sterne royale *Thalasseus maximus* (30 à 50 couples),
- la Sterne pierregarin *Sterna hirundo* (30 à 35 couples).

Il faut ajouter à cela deux espèces nicheuses rares (le Puffin d'Audubon *Puffinus lherminieri* et la Sterne de Dougall *Sterna dougallii*).



Noddi brun



Petites Sternes



Fou brun



Sterne de Dougall

3. AIRES PROTÉGÉES ET MESURES DE PROTECTION

A Saint-Barthélemy existent différentes aires protégées :

- Une Réserve Naturelle Territoriale (zone uniquement marine) nommée RN de Saint-Barthélemy.
- Un Arrêté de Protection de Biotope
- autres types de protection :
 - Près de 280 ha de ZNIEFF terrestres (types I et II), réparties sur six sites de l'île principale,
 - des espaces littoraux remarquables.

La Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy s'étend sur une superficie de 1 200 ha.



Elle comprend cinq zones du domaine public maritime situées principalement au nord et nord-ouest de l'île principale. Elle a été créée par le décret ministériel n°96-885 du 10 octobre 1996. Cette réserve, gérée par l'association Grenat (loi 1901), protège 275 ha de récifs coralliens et de nombreux herbiers de phanérogames marines.

Au sud de l'îlet Petit-Jean, une ZNIEFF mer de type I (3,7 ha) est incluse dans la réserve marine.

Un Arrêté de Protection de Biotope s'étend sur 5,5 ha. Il s'agit de terrains constituant ou jouxtant l'étang de Saint-Jean qui représentent un biotope d'intérêt majeur pour le repos et l'alimentation de nombreux oiseaux migrateurs. Il accueille 13 espèces d'oiseaux protégées par les conventions internationales. De nombreux poissons et crustacés s'y reproduisent. Cet étang est l'une des ultimes étendues d'eau saumâtre à Saint-Barthélemy avec les étangs de Grand Cul de Sac et Petit Cul de Sac.

Les étangs de Grand Cul de Sac et Petit Cul de Sac ont joui d'un classement en Arrêté de Protection de Biotope pendant plus de 14 ans (1992-2006). Ces deux étangs d'une superficie de 15,94 ha sont situés près de la plus grande zone de protection renforcée de la Réserve Naturelle. Y sont observés de nombreux migrateurs et des oiseaux dont certains font partie d'un arrêté de protection ministériel : le Chevalier grivelé, la Marouette de Caroline, et la Paruline des prés. Des négociations sont en cours avec les propriétaires privés pour de nouvelles mesures de protection.

Une ZNIEFF de type II (37,7 ha) regroupe les cinq étangs et salines de Saint-Barthélemy. Importantes pour l'avifaune, ces étendues d'eau sont ceinturées par les dernières mangroves de l'île, puis par des formations à tendance xérophytique dans lesquelles on retrouve des espèces végétales rares et protégées comme le cactus tête à l'anglais (*Melocactus intortus*) et le Gaïac (*Guaiacum officinale*).

Plusieurs ZNIEFF de type I (plus de 240 ha) sont situées à l'est et au sud de l'île principale : Pointe Toiny, Morne Grand-Fond-Morne rouge et morne de Lurin. La pointe Toiny est recouverte d'une végétation ligneuse xérophile de hauteur inférieure à 4m qui rassemble une flore antillaise d'origine « méridionale » et une flore d'origine « septentrionale » rarement observée en Guadeloupe.

Enfin, l'ensemble des îlets non habités sont identifiés comme des espaces à préserver en tant qu'espaces littoraux remarquables. Ces espaces sont intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat (5 janvier 2001).



Ile Bonhomme

4. INITIATIVES DE CONSERVATION

La Collectivité de Saint-Barthélemy assume aujourd'hui la compétence de l'Environnement. Le code de l'environnement territorial est en cours de rédaction.

La Collectivité étudie la mise en place d'un établissement public territorial qui aura pour mission de :

- gérer les espaces naturels et la biodiversité de l'île (RN de St-Barthélemy, sites du Conservatoire du littoral, etc.) en apportant une expertise environnementale à la réalisation des documents de planification,
- concilier protection et développement économique,
- protéger les ressources ainsi que les milieux naturels.

Cet établissement devrait se baser sur l'actuelle structure gestionnaire de la Réserve Naturelle et sur l'équipe en place.

5. TRAITÉS INTERNATIONAUX DE CONSERVATION

La France a signé et ratifié les conventions suivantes :

- la Convention de Washington CITES (1973),
- La Convention de Bonn sur les espèces migratrices,
- la Convention de Rio de Janeiro sur la Biodiversité,
- la Convention Ramsar sur les zones humides (1986),
- la Convention de Kyoto sur les changements climatiques,
- la Convention de Berne – laquelle ne s'applique pas pour les DOM dont fait partie la Guadeloupe – sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel (1990),
- la Convention de Carthagena de India (Colombie) sur la protection et la mise en valeur de la Mer des Caraïbes (1986),
- la Convention Baleinière Internationale.

Les directives européennes Oiseaux et Habitats, bien que concernant l'ensemble

des départements français, dont l'outre-mer, sont inapplicables à Saint-Barthélemy, car aucune espèce des annexes n'y est présente.

6. PROBLÈMES DE CONSERVATION

Les phénomènes naturels (cyclones, ...) sont la principale cause du déclin des colonies d'oiseaux marins à Saint-Barthélemy.

L'homme a aussi une grande part de responsabilité par des actions directes

- sur les espèces : pillage des nids et des poussins
- sur les habitats : accroissement de l'urbanisation et du pâturage caprin provoquant une disparition des habitats et une érosion des sols.

Est également imputable à l'homme une liste non exhaustive d'actions indirectes dont l'intensité d'impact est difficile à évaluer :

- pâturage non contrôlé des caprins et des bovins dégradant fortement les structures végétales,



- introduction d'espèces exogènes. Lorsqu'elles sont présentes dans le milieu naturel, deux espèces introduites de mammifères portent préjudice à l'avifaune locale : le Rat noir *Rattus rattus* et le Chat domestique *Felis catus*.

7. BESOINS DE CONSERVATION

Des mesures de gestion de la fréquentation des îlets abritant des colonies d'oiseaux marins devraient être mise en place durant la période de reproduction.



© RN St Barthélemy
jeunes Pélicans bruns

Elles mettraient en place l'interdiction de s'approcher à moins de 100 m des côtes des îlets et l'interdiction d'y débarquer.



© RN St Barthélemy

En parallèle, les caprins de l'île devraient être mis en enclos afin de permettre à la végétation de recoloniser à moyen terme les zones dégradées.

8. GLOSSAIRE

ACED : Conseil Environnement Développement Durable www.aced.fr

AEVA : Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et des végétaux des Petites-Antilles

AMAZONA : Association des Mateurs Amicaux des Z'Oiseaux et de la Nature aux Antilles www.amazona-guadeloupe.com

ASFA : Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles www.faune-guadeloupe.com

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr

DOM : Département d'Outre-mer

GRENAT : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy www.reservenaturellestbarth.com

IBA : Important Bird Area = ZICO Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

LPO : Ligue française pour la Protection des Oiseaux www.lpo.fr

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage www.oncfs.gouv.fr

ONF : Office National des Forêts www.onf.fr

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

9. BIBLIOGRAPHIE

ASSOR 1993. Le Grand Cul de Sac et le Grand Etang à St Barthélemy. Rapport Université Antilles-Guyane à la demande de la commune de St-Barthélemy, 71p

BOUCHON C. *et al.* 1990. Contribution à la biodiversité de St Barthélemy. Rapport Université Antilles-Guyane à la demande de la RN de,St-Barthélemy, 37p.

CHAUVAUD S. 2001. Cartographie des biocénoses de la Réserve Naturelle de St Barthélemy par télédétection. Rapport TBM à la demande de la RN St-Barthélemy, 22p.

LEBLOND G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.

LUREL Félix, 1994. Typologie et cartographie de la végétation naturelle de l'île de Saint-Barthélemy. Rapport Université des Antilles et de la Guyane à la demande de l'ONF.137 p.

RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A. □ RAFFAELE J., 1998. A guide to the birds of the West-Indies. Helm, London, 511 p.

ROLLET B., 1998. Arbres endémiques des Petites Antilles. 153 p.



Frigate superbe



Colonie de sternes fuligineuses



Sternes bridées

FICHES DESCRIPTIVES DES ZICO DE SAINT-BARTHÉLEMY

ZICO BL001 - PETITE ISLETTE

Région administrative : St Barthélemy

Superficie : 1,3 ha

Altitude : 0-33 m

Habitat : littoral, îlots, mer

■ Espèces emblématiques

Fou brun *Sula leucogaster*, Phaéon à bec rouge *Phaeton aethereus*, Sterne bridée *Onychoprion anaethetus*.

■ Description générale

La Petite Islette se trouve à la partie sud-ouest de l'île Fourchue. Cet îlet est la propriété privée de Serge et Carole Beal. Elle ne mesure qu'1,3 ha et culmine à 33 mètres. La sécheresse y est fortement marquée. La Petite Islette est située par 62°54'50 Ouest et 17°57'36 Nord.

■ Habitats

Habitat littoral de falaises rocheuses quasi verticales, pierreux, xérophile, colonisé par une végétation xéromorphe, de prairie dominée par des cactus variés, ainsi que des arbustes et quelques petits arbres (*Mapou* ou *Pisonia*, *Jacquinia* bois bracelet). Présence d'espèces patrimoniales (cactus) menacées nécessitant une protection.

■ Recherche et conservation

Un recensement des oiseaux marins nicheurs a été effectué en 2001-2002 par Gilles Leblond (BIOS) et une visite complémentaire a été effectuée en 2007 par Anthony Levesque (AMAZONA) (tous les deux ornithologues). Un inventaire de la flore a été mené par Félix Lurel (botaniste - ACED) en 2006.

■ Avifaune



© Anthony Levesque

Fou brun

L'intérêt principal de ce site est la présence de Fous bruns nicheurs : 64 couples observés en 2002, au moins 80 adultes en 2007 ainsi que des jeunes.

On également été observé des Mouettes atricilles *Larus atricilla*, un Huîtrier d'Amérique *Haematopus palliatus*, des Frégates superbes *Fregata magnificens*, des Tourterelles à queue carrée *Zenaida aurita*.



© Anthony Levesque

Sterne bridée

■ Autres faune et flore

Au moins trois espèces de reptiles sont présentes sur Petite Islette : l'Iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima* (endémique des Petites Antilles), l'Anoli d'Anguilla *Anolis gingivinus*, l'Améive de Plée *Ameiva plei plei*.

Îlet relativement peu végétalisé. Végétation essentiellement constituée d'herbacées et de Cactacées remarquables : des Cactus cierge *Pilosocereus royenii* en touffe, des Raquettes volantes *Opuntia tricantha*, des Cactus tête à l'anglais *Melocactus intortus*.

■ Statuts de protection

Les falaises de l'îlet constituant cette IBA sont régies par la loi Littoral et sont soumises au régime des cinquante pas géométriques (espaces sur lesquels toute construction est interdite).

Les îlots se trouvant dans la périmètre du Domaine Public Maritime de la Réserve Naturelle (Petite Islette, Frégate et Tortue), le débarquement est limité car l'ancrage y est strictement interdit.

■ Menaces

Une des principales menaces pesant sur cet îlot était la présence des cabris, ceux-ci ont été éliminés depuis peu. La présence de rats n'a pas pu être confirmée. Le ramassage des œufs pourrait encore être pratiqué

occasionnellement. Les cyclones sont une menace certaine, les îles du Nord étant régulièrement frappées.

Le risque de prélèvement des Cactus par les collectionneurs est probable car ces espèces sont très recherchées.

■ **Références**

LEBLOND G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.

■ **Auteurs**

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA),
anthony.levesque@wanadoo.fr
- Félix LUREL (ACED),
felix.lurel@biodiversite.fr
- Franciane LE QUELLEC (RNSB),
resnatbarth@wanadoo.fr;
franciane.lequellec@wanadoo.fr



Phaéton à bec rouge

ZICO BL002 - ÎLETS LES PETITS SAINTS ET GROS ISLETS

Région administrative : St Barthélemy

Superficie : +/- 1 ha

Altitude : 0-20 m

Habitat : littoral, îlots volcaniques, mer

■ Espèces emblématiques

Sterne pierregarin *Sterna hirundo*, Sterne bridée *Onychoprion anaethetus*, Noddi brun *Anous stolidus*, Pélican brun *pelicanus occidentalis*

■ Description générale

Les Petits Saints, propriété de l'Etat, sont des éboulis qui se trouvent au sud de l'entrée de la rade de Gustavia. Les Gros Islets sont deux îlots volcaniques de 0,6 et 0,2 ha et culminent à une vingtaine de mètres de hauteur. Ils sont situés non loin des Petits Saints, ce sont des terrains privés. Les Petits Saints sont situés par 62°51'30 Ouest et par 17°53'50 Nord. Les Gros Islets sont situés 62°51'47 Ouest et 17°54'15 Nord.

■ Habitats

Végétation xérophile relevant de la série littorale et du faciès de falaise. Chaque îlet a son originalité ou identité botanique. La flore s'enrichit de l'apport de chacun des îlets.

■ Recherche et conservation

Un recensement des oiseaux marins nicheurs a été effectué en 2001-2002 par Gilles Leblond (BIOS) et une visite complémentaire a été effectuée en 2007 par Anthony Levesque (AMAZONA) (tous les deux ornithologues). Un inventaire de la flore a été mené par Félix Lurel (botaniste - ACED) en 2006.



© Anthony Levesque

Sterna pierregarin

■ Avifaune

Les principales espèces observées ou reportées sont : la Sterne pierregarin *Sterna*

hirundo (20 à 25 couples en 2001 sur les Petits Saints, pas revus en 2007), la Sterne bridée *Onychoprion anaethetus*, le Noddi brun *Anous stolidus*, le Fou brun *Sula leucogaster* (présence de nombreux jeunes, près d'une centaine d'individus de tous âges au total sur Gros Îlets et une vingtaine en reposoir sur les Petits Saints en 2007. Si l'on considère qu'une partie des adultes était en pêche au moment des comptages, il est probable que la colonie accueille plus de 130 oiseaux), le Fou à pieds rouges *Sula sula* (un individu), le Phaéon à bec rouge *Phaeton aetherus* (quelques couples).



© Anthony Levesque

Noddi brun

Présence aussi en reposoir de la Frégate superbe *Fregata magnificens*, de la Sterne royale *Thalasseus maximus* et de la Mouette atricille *Larus atricilla*.

Minimum un couple nicheur de Tourterelle à queue carrée *Zenaida aurita*.

■ Autres faune et flore

Couverture végétale réduite ou faible limitée à quelques plantes qui poussent dans les anfractuosités de la roche où s'accumule un peu de matière organique.

Présence notamment d'une herbacée très rare *Pappophorum papiferum* (collectée par Félix Lurel et non signalée à Saint-Barthélemy) ainsi qu'une Cypéacée et un *Cleome*.

■ Statuts de protection

Les falaises des îlets les Petits Saints constituant cette IBA sont régies par la loi Littoral mais ne sont pas soumises au régime des cinquante pas géométriques (espaces sur lesquels toute construction est interdite).

■ Menaces

La présence de rats n'a pas pu être confirmée. Les cyclones sont une menace certaine, les îles du Nord étant régulièrement frappées.

■ Références

LEBLOND G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.

■ **Auteurs**

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA),
anthony.levesque@wanadoo.fr
- Félix LUREL (ACED),
felix.lurel@biodiversite.fr
- Franciane LE QUELLEC (RNSB),
resnatbarth@wanadoo.fr;
franciane.lequelles@wanadoo.fr



Sternes bridées

ZICO BL003 - ÎLET TORTUE

Région administrative : St Barthélemy

Superficie : 7 ha

Altitude : 0-35 m

Habitat : littoral, îlots, mer

■ Espèces emblématiques

Mouette atricille *Larus atricilla*, Sterne royale *Thalasseus maximus*, Phaéton à bec rouge *Phaeton aethereus*.

■ Description générale

L'îlet Tortue est un îlet privé appartenant à Henri Gréaux. Il est situé à proximité de l'Anse du Grand Cul de Sac, au nord de l'île. Il s'étend sur 7 ha et culmine à 35 mètres. La ZICO couvre l'ensemble de l'îlet. Il n'y a pas d'activité humaine directe et permanente sur ce site. L'îlet Tortue est situé par 62°48'00 Ouest et par 17°55'26 Nord.

■ Habitats

Le couvert végétal, essentiellement arbustif et herbacé, est peu structuré. Une mosaïque de prairie (*Ipomoea*, *Chloris*, *Sporobolus*, *Crotalaria*, ...) parsemée çà et là de fourrés arbustifs au faciès éolien (*Acacia tortuosa*, *Croton flavens*, *Malvastrum coromandelianum*, *Caesalpinia ciliata*...), de petits arbres dépassant rarement 3 m de haut (*Tabebuia lepidota*, *Plumeria alba*, *Jacquinia armillaris*, *Cordia dentata*, ...), d'agaves et de cactus comme les Cactus tête à l'anglais *Melocactus intortus* et les Cactus cierge *Pilosocereus royerii*.

Les conditions contraignantes du milieu ne permettent pas aux arbres d'atteindre leur développement maximum. C'est l'un des plus grands îlets et surtout des plus végétalisés de Saint-Barthélemy et donc un refuge de biodiversité pour plusieurs espèces vulnérables et espèces menacées.

■ Recherche et conservation

Un recensement des oiseaux marins nicheurs a été effectué en 2001-2002 par Gilles Leblond (BIOS) et une visite complémentaire a été effectuée en 2007 par Anthony Levesque (AMAZONA) (tous les deux ornithologues). Un inventaire de la flore a été mené par Félix Lurel (botaniste - ACED) en 2006.

■ Avifaune

L'intérêt majeur de cet îlet réside dans la présence d'une importante colonie nicheuse de Sternes royales *Thalasseus maximus* et de Mouettes atricilles *Larus atricilla*.



Sterne royale

En 2002, la population de Sternes royales a été estimée à une cinquantaine de couples et celle de Mouettes atricilles à 150 couples. Une visite en avril 2007 a confirmé la présence en nombre de ces deux espèces.

La présence de quelques couples de Phaéton à bec rouge *Phaeton aethereus* (moins de 10 couples) est également notée.



Phaéton à bec rouge

■ Autres faune et flore

L'intérêt faunistique est complété par une richesse floristique (34 espèces sur l'îlet) conséquente dans le contexte de Saint-Barthélemy. La présence encore récente d'un cheptel de cabris est à l'origine d'une érosion active des versants et d'une hyper sédimentation du milieu marin. La mise en place d'un protocole de reconstitution et de suivi de la végétation contribuerait au renforcement de la biodiversité de la réserve marine.

■ Statuts de protection

L'îlet Tortue constituant cette ZICO est régie par la loi Littoral mais n'est pas soumise au régime des cinquante pas géométriques (espaces sur lesquels toute construction est interdite).

Le débarquement est limité car l'ancrage y est strictement interdit. Cet îlet fait partie du

périmètre, et plus précisément de la zone de protection renforcée, de la Réserve Naturelle marine de St Barthélemy. Cette mesure de protection forte ne protège cependant pas la partie terrestre de l'îlet. Cette protection limite cependant le débarquement du fait de l'interdiction de la pêche à pied et de la pêche au fusil.

■ **Menaces**

Des débarquements sur l'îlet ont lieu occasionnellement et la collecte des œufs n'est pas à exclure. La présence de rats n'est pas confirmée, il n'y a plus de cabris.

■ **Références**

LEBLOND G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.

LUREL Félix, 1994. Typologie et cartographie de la végétation naturelle de l'île de Saint-Barthélemy. Rapport Université des Antilles et de la Guyane à la demande de ONF. 137p.

■ **Auteurs**

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr
- Félix LUREL (ACED), felix.lurel@biodiversite.fr
- Franciane LE QUELLEC (RNSB), resnatbarth@wanadoo.fr; franciane.lequellec@wanadoo.fr



Mouette atricille